

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3320

11 décembre 2015

SOMMAIRE

Am Weineberg S.à r.l.	159352	Orca S.à r.l.	159347
Anthology S.à r.l.	159348	Oriol Immobilière S.A.	159350
Anthology S.à r.l.	159344	Palladium Securities 1 S.A.	159351
KIF Energy S.à.r.l.	159314	PDL Europe Subs S.à r.l.	159351
KIF Investments Holding S.à r.l.	159328	Plastic Products (SPF) S.A.	159351
LSQ Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	159340	Platinum Grafton S.à r.l.	159352
Luxembourg Investment Company 106 S.à r.l.	159322	Ploquette (SPF) S.A.	159356
MIV Greeneden LP Holding SCA	159340	Pneu S.A.	159357
Ninolac International S.A.	159344	Proximera Sports S.à r.l.	159357
Niwron S.A.	159345	Proximera Sports S.à r.l.	159359
Novellex Services S.A.	159345	Puressentiel TM	159351
Novenergia General Partner S.A.	159346	PWORKS S.A.	159359
NUI Holding S.à r.l./B.V.	159346	Quantum Yachts S. à r.l.	159360
OAK Constellation Sicav-SIF SCA	159347	R-Holdings 2 S.à r.l.	159360
Oasis Holding S.A.	159347	Silverhorn SICAV-SIF	159350
OCM Luxembourg EPF III London Property Holdings S.à r.l.	159348	Telecom Luxembourg Private Operator S.A.	159360
OCM Luxembourg EPF III London Property Holdings S.à r.l.	159344	USG Professionals S.A.	159352
Oktoechos Foundation a.s.b.l.	159350	V1 Holding S.à r.l.	159356
Ole Pedersen Golf School S.à r.l.	159347	ZE.Wald S.à r.l.	159346

KIF Energy S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 200.711.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the second day of October.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

KIF INVESTMENTS HOLDING S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg, in process of registration with Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mrs Carine GRUNDHEBER, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name KIF ENERGY S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.4 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company (including its partners). It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person (including its partners).

3.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any

patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

4.3 The Company may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of partners adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twenty thousand US dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form with a par value of one US Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares and transfer of shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 The Company may have one (1) or several partners, with a maximum of forty (40) partners.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the partners shall not cause the dissolution of the Company. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company

6.5 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.6 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.7 In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the surviving partners at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof another manager as his proxy.

9.5 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

9.6 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

9.7 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting. In case of tie chairman should not have a casting vote.

9.8 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.9 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or any other similar means of communication.

Art. 10. Minutes of the meeting of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, or by the joint signature of one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager

Art. 11. Representation.

11.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

11.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

11.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 12. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 13. Powers and voting rights.

13.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

13.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

13.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 14. Form - Quorum - Majority.

14.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

14.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

14.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital. The partners may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

14.4 In the case of a sole partner, such partner shall exercise the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the Law and by these Articles. In such case, any reference made herein to the "general meeting of partners" shall be construed as a reference to the sole partner, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of partners shall be exercised by the sole partner.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 15. Accounting Year.

15.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

15.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

16.2 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the partners before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the partners.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 18. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

Thereupon, the sole partner, KIF INVESTMENTS HOLDING S.à r.l., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all twenty thousand (20,000) shares by contribution in cash, so that the amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as category A manager of the Company for an indefinite period:

- Mrs Aizada ZHUNISBEKOVA, Investment Manager, born on 29.03.1980 in Kazakhstan, residing professionally at Dostyk 18, BC "Moscow", 16th floor, 010000, Astana, Kazakhstan;

The following persons are appointed as category B managers of the Company for an indefinite period:

- Mrs Candice DE BONI, employee, born on 31.12.1973 in Strasbourg (France), residing professionally at 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg

- Mr Walter TOCCO, employee, born on 12.10.1979 in San Gavino Monreale (Italy), residing professionally at 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg

2. The registered office of the Company is set at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxy-holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le deux octobre.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

KIF INVESTMENTS HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Madame Carine GRUNDHEBER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination KIF ENERGY S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société (ce y compris ses associés). Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne (ce y compris ses associés).

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

4.3 La société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après), de la société statuant comme en matière de modification des Statuts.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales et transfert de parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 La société pourra avoir un (1) ou plusieurs associés avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les créanciers, les ayants-droits et les héritiers ne pourront en aucun cas apposer des scellés sur les actifs ou documents de la Société.

6.5 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.6 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.7 En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quart (3/4) des parts sociales appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant soit par écrit, soit par fax, email ou tout autre moyen de communication, une copie de la nomination étant une preuve suffisante de la nomination d'un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance pourra élire parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

9.6 Le président, s'il est élu, présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

9.7 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de partage des voix, celle du président n'est pas prépondérante.

9.8 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.9 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire.

Art. 10. Procès-verbaux du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance devront être signés par le président, s'il est élu ou en son absence par le président pro tempore, ou conjointement par un gérant de classe A avec un gérant de classe B. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, s'il y en a un, ou par un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B.

Art. 11. Représentation.

11.1 La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

11.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

11.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 12. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.

13.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

13.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

13.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.

14.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

14.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

14.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Les associés pourront décider de changer la nationalité de la société uniquement par décision unanime.

14.4 Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'associé pourra exercer tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions de la section XII de la Loi et de ces Statuts. Dans ce cas, toute référence faite à «l'Assemblée Générale des Associés» devrait être interprétée comme une référence à l'associé unique, en fonction du contexte et le cas échéant, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Exercice social.

15.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

15.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

16.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Alors, l'associé unique, KIF INVESTMENTS HOLDING S.à r.l., représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et avoir entièrement libéré les vingt mille (20.000) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt mille dollars américains (USD 20.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Aizada ZHUNISBEKOVA, Investment manager, née le 29.03.1980, au Kazakhstan, demeurant professionnellement à Dostyk 18, BC "Moscow", 16th floor, 010000, Astana, Kazakhstan;

Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Candice DE BONI, née le 31.12.1973 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg

- Monsieur Walter TOCCO, né le 12.10.1979, à San Gavino Monreale (Italie), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg;

2. Le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente que sur demande de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, la présente minute.

Signé: C. GRUNDHEBER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 08 octobre 2015. 2LAC/2015/22576. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Référence de publication: 2015169723/469.

(150187908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Luxembourg Investment Company 106 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 200.691.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the second day of October.

Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.123,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy will remain attached to the present deed.

The appearer announced the formation of a company with limited liability (“société à responsabilité limitée”), governed by the relevant law and the present articles.

Art. 1. There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise. It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of “Luxembourg Investment Company 106 S.à r.l.” a private limited liability company.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12.500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1,- (one euro) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private instrument. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferrable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has

appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting and have waived the convening requirements and formalities.

In case of plurality of managers, meetings of the board of managers will be validly held provided that the majority of managers are present (in case different classes of managers are appointed, including the presence of one class A Manager and one class B Manager).

Resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented (in case different classes of managers are appointed, including the presence of one class A Manager and one class B Manager).

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by a general meeting of members owning more than half of the share capital, save a higher majority is provided in these articles or by applicable law. In case the number of members is less than twenty-five, article 193 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, shall apply.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. This interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, or these Articles.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and sixteen.

Subscription and payment.

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l. prenamed: 12.500 (twelve thousand five hundred) shares

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro), so that the amount of EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company.

Estimate of costs

The value of formation expenses are estimate at approximately 1,500.- euro.

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office at, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.336.

2) The registered office is established at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le deux octobre.

Pardevant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché du Luxembourg

A comparu:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.123

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger. Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «Luxembourg Investment Company 106 S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Il peut être créé des succursales, ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion. Tout gérant peut renoncer à l'avis de convocation par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux conditions et formalités de convocation.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité de gérants sont présents ou représentés (si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de gérants, y compris la présence d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B).

Les résolutions du conseil de gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés (si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de gérants, y compris la présence d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B).

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télécopie, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par l'assemblée des associés représentant plus de la moitié du capital social, sous réserve d'un quorum plus important prévu par les présents statuts ou par la loi applicable. Si le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq, l'article 193 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ou les présents statuts.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille seize.

Souscription et libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., prédésignée: 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de 1.500,- euros.

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Intertrust Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336.

2) Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 octobre 2015. Relation: EAC/2015/23122. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015169733/282.

(150187584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

KIF Investments Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 200.708.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the second day of October.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

KAZAKHSTAN INFRASTRUCTURE FUND CV, a company incorporated and existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at Strawinskylaan, 411, 1077 XX Amsterdam, The Netherlands, registered with The Netherlands Chamber of Commerce under number 62028871,

here represented by Mrs Carine GRUNDHEBER, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name KIF INVESTMENTS HOLDING S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as in the administration, management, control and development of such participations.

3.2 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company (including its partners). It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or

obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person (including its partners).

3.4 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.5 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

3.6 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

4.3 The Company may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of partners adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twenty thousand US dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares (each a "Share" and together the "Shares") divided into classes of shares (each a "Class of Shares" and together the "Classes of Shares") as follows:

- 19,991 class A shares (the "Class A Shares");
- 1 class B share (the "Class B Share");
- 1 class C share (the "Class C Share");
- 1 class D share (the "Class D Share");
- 1 class E share (the "Class E Share");
- 1 class F share (the "Class F Share");
- 1 class G share (the "Class G Share");
- 1 class H share (the "Class H Share");
- 1 class I share (the "Class I Share"); and
- 1 class J share (the "Class J Share"),

in registered form each share with a par value of one USD (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares and transfer of shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 The Company may have one (1) or several partners, with a maximum of forty (40) partners.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the partners shall not cause the dissolution of the Company. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company

6.5 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.6 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.7 In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the surviving partners at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

6.8 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es) of Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class J Shares).

6.9 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 6.8), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of partners) and the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

6.10 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.11 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of directors of the Company and approved by the general meeting of partners on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes of Shares J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class of Shares at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of partners in the manner provided for an amendment of the Articles of the Company provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

6.12 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6.13 “Available Amount” means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) that are attributable to the respective share class in accordance with Article 16.3 increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles of the Company.

“Cancellation Value Per Share” has the meaning ascribed to it in article 6.10 of the Articles of the Company.

“Class of Shares” means each of the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares that exist in the share capital of the Company and together referred to as the “Classes of Shares”.

“Interim Account Date” means the date no earlier than 8 days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

“Interim Accounts” means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

“Total Cancellation Amount” has the meaning ascribed to it in article 6.11 of the Articles of the Company.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof another manager as his proxy.

9.5 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

9.6 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

9.7 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting. In case of tie chairman should not have a casting vote.

9.8 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.9 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or any other similar means of communication.

Art. 10. Minutes of the meeting of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, or by the joint signature of one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager

Art. 11. Representation.

11.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

11.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

11.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 12. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 13. Powers and voting rights.

13.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

13.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

13.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 14. Form - Quorum - Majority.

14.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

14.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

14.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital. The partners may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

14.4 In the case of a sole partner, such partner shall exercise the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the Law and by these Articles. In such case, any reference made herein to the "general meeting of partners" shall be construed as a reference to the sole partner, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of partners shall be exercised by the sole partner.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 15. Accounting Year.

15.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

15.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

16.2 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the partners before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the partners.

16.3 Distribution

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0.10% (zero point ten percent) of the aggregate nominal value of the Class A Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class A Shares pro rata to their Class A Shares, then

(ii) an amount equal to 0.15% (zero point fifteen percent) of the aggregate nominal value of the Class B Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class B Shares pro rata to their Class B Shares, then

(iii) an amount equal to 0.20% (zero point twenty percent) of the aggregate nominal value of the Class C Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class C Shares pro rata to their Class C Shares, then

(iv) an amount equal to 0.25% (zero point twenty-five percent) of the aggregate nominal value of the Class D Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class D Shares pro rata to their Class D Shares, then

(v) an amount equal to 0.30% (zero point thirty percent) of the aggregate nominal value of the Class E Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class E Shares pro rata to their Class E Shares, then

(vi) an amount equal to 0.35% (zero point thirty-five percent) of the aggregate nominal value of the Class F Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class F Shares pro rata to their Class F Shares, then

(vii) an amount equal to 0.40% (zero point forty percent) of the aggregate nominal value of the Class G Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class G Shares pro rata to their Class G Shares, then (viii) an amount equal to 0.45% (zero point forty-five percent) of the aggregate nominal value of the Class H Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class H Shares pro rata to their Class H Shares, then

(ix) an amount equal to 0.50% (zero point fifty percent) of the aggregate nominal value of the Class I Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class I Shares pro rata to their Class I Shares, then

(x) an amount equal to 0.55% (zero point fifty-five percent) of the aggregate nominal value of the Class J Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class J Shares pro rata to their Class J Shares, then

(xi) the balance of the total distributable amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class of Shares in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J Shares, then if no Class J Shares are in existence, Class I Shares and in such continuation until only class A Shares are in existence).

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 18. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

Thereupon, the sole partner, KAZAKHSTAN INFRASTRUCTURE FUND CV, prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all twenty thousand (20.000) shares by contribution in cash, so that the amount of twenty thousand US dollars (USD 20.000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as category A manager of the Company for an indefinite period:

- Mrs Aizada ZHUNISBEKOVA, Investment Manager, born on 29.03.1980 in Kazakhstan, residing professionally at Dostyk 18, BC "Moscow", 16th floor, 010000, Astana, Kazakhstan;

The following persons are appointed as category B managers of the Company for an indefinite period:

- Mrs Candice DE BONI, employee, born on 31.12.1973 in Strasbourg (France), residing professionally at 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg

- Mr Walter TOCCO, employee, born on 12.10.1979 in San Gavino Monreale (Italy), residing professionally at 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg

2. The registered office of the Company is set at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxy-holder signed together with Us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le deux octobre.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

KAZAKHSTAN INFRASTRUCTURE FUND CV, une société constituée et existant suivant les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Strawinskylaan, 411, 1077 XX Amsterdam, Pays-Bas, et enregistrée auprès de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 62028871,

ici représentée par Madame Carine GRUNDHEBER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination KIF INVESTMENTS HOLDING S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société (ce y compris ses associés). Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne (ce y compris ses associés).

3.4 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.5 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

4.3 La société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après), de la société statuant comme en matière de modification des Statuts.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales (individuellement «part sociale» et collectivement «parts sociales») réparties en catégories de parts sociales (individuellement «Catégorie de Parts Sociales») et collectivement «Catégories de Parts Sociales») comme suit:

- 19.991 Parts Sociales de catégorie A (les "Parts Sociales De Catégorie A ");
- 1 Part Sociale de catégorie B (la "Part Sociale De Catégorie B ");
- 1 Part Sociale de catégorie C (la "Part Sociale De Catégorie C ");
- 1 Part Sociale de catégorie D (la "Part Sociale De Catégorie D ");
- 1 Part Sociale de catégorie E (la "Part Sociale De Catégorie E ");
- 1 Part Sociale de catégorie F (la "Part Sociale De Catégorie F ");
- 1 Part Sociale de catégorie G (la "Part Sociale De Catégorie G ");
- 1 Part Sociale de catégorie H (la "Part Sociale De Catégorie H ");
- 1 Part Sociale de catégorie I (la "Part Sociale De Catégorie I ");
- 1 Part Sociale de catégorie J (la "Part Sociale De Catégorie J ");

sous forme nominative d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6 Parts sociales et transfert de parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 La société pourra avoir un (1) ou plusieurs associés avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les créanciers, les ayants-droits et les héritiers ne pourront en aucun cas apposer des scellés sur les actifs ou documents de la Société.

6.5 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.6 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.7 En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quart (3/4) des parts sociales appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

6.8 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs Catégories De Parts Sociales entières par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette (ces) Catégorie(s) De Parts Sociales. Dans le cas de rachats et d'annulations de Catégories De Parts Sociales, ces annulations et rachats de parts sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Parts Sociales De Catégorie J).

6.9 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Catégorie De Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 6.8, cette Catégorie De Parts Sociales donnera droit à ses détenteurs, au prorata des parts sociales qu'ils détiennent dans cette Catégorie De Parts Sociales, au Montant Disponible (dans les limites toutefois du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la Catégorie De Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale de la Catégorie De Parts Sociales concernée qu'ils détiennent et qui sont annulées.

6.10 La Valeur d'Annulation par Part Sociale est calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la Catégorie De Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

6.11 Le Montant Total d'Annulation est un montant déterminé par le conseil de gérance de la Société et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Catégories De Parts Sociales J, I, H, G, F, E, D, C, B et A correspond au Montant Disponible de la Catégorie

De Parts Sociales concernée au moment de l'annulation de la classe concernée, sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés de la manière requise pour la modification des Statuts de la Société, étant entendu toutefois que le Montant Total d'Annulation ne doit jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

6.12 Au moment du rachat et de l'annulation des parts sociales de la Catégories De Parts Sociales concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra due et exigible par la Société.

6.13 Aux fins des présents Statuts:

«Montant Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmentés par (i) toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable, et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale relative à des Classes de Parts Sociales à être annulées mais réduites par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toute somme à être placée en réserve(s) conformément aux exigences légales ou aux Statuts de la Société, à chaque fois tel qu'établi dans les Comptes Intermédiaires pertinents (sans, pour éviter le moindre doute, un quelconque double comptage) de façon à ce que:

$$MD = (BN + P + RC) - (P + RL)$$

Où:

MD = Montant Disponible

BN = Le bénéfice net (y compris les bénéfices reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable

RC = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la Classe de Parts Sociales à être annulée

P = pertes (y compris les pertes reportées)

RL = toute somme à être placée en réserve(s) en vertu des exigences posées par la loi ou les Statuts de la Société.

«Valeur d'Annulation par Part Sociale» a la signification qui lui est conféré par l'article [6.10] des Statuts de la Société.».

«Catégorie De Parts Sociales» chacune des Parts Sociales De Catégorie A, Parts Sociales De Catégorie B, Parts Sociales De Catégorie C, Parts Sociales De Catégorie D, Parts Sociales De Catégorie E, Parts Sociales De Catégorie F, Parts Sociales De Catégorie G, Parts Sociales De Catégorie H, Parts Sociales De Catégorie I et Parts Sociales De Catégorie J qui existent dans le capital social de la Société et désignées ensemble ci-dessous comme les «Catégories De Parts Sociales».

«Date des Comptes Intérimaires» signifie une date supérieure à [] jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Catégorie De Parts Sociales concernée.

«Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.

«Montant Total d'Annulation» a la signification qui lui est conféré par l'article [6.11] des Statuts de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant soit par écrit, soit par fax, e-mail ou tout autre moyen de communication, une copie de la nomination étant une preuve suffisante de la nomination d'un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance pourra élire parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

9.6 Le président, s'il est élu, présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

9.7 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de partage des voix, celle du président n'est pas prépondérante.

9.8 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.9 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire.

Art. 10. Procès-verbaux du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance devront être signés par le président, s'il est élu ou en son absence par le président pro tempore, ou conjointement par un gérant de classe A avec un gérant de classe B. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, s'il y en a un, ou par un gérant de classe A avec un gérant de classe B.

Art. 11. Représentation.

11.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

11.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

11.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 12. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.

13.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

13.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

13.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.

14.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

14.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

14.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Les associés pourront décider de changer la nationalité de la société uniquement par décision unanime.

14.4 Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'associé pourra exercer tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions de la section XII de la Loi et de ces Statuts. Dans ce cas, toute référence faite à «l'Assemblée Générale des Associés» devrait être interprétée comme une référence à l'associé unique, en fonction du contexte et le cas échéant, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Exercice social.

15.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

15.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

16.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

16.3 Distribution

Dans le cas d'une déclaration de dividendes, ces dividendes seront alloués et payés comme suit:

(i) un montant égal à 0,10% (zéro virgule dix pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie A émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales De Catégorie A au prorata des Parts Sociales De Catégorie A qu'ils détiennent, ensuite

(ii) un montant égal à 0,15% (zéro virgule quinze pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie B émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales de Classe B au prorata des Parts Sociales De Catégorie B qu'ils détiennent, ensuite

(iii) un montant égal à 0,20% (zéro virgule vingt pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie C émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales De Catégorie C au prorata des Parts Sociales De Catégorie C qu'ils détiennent, ensuite

(iv) un montant égal à 0,25% (zéro virgule vingt-cinq pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie D émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales De Catégorie D au prorata des Parts Sociales De Catégorie D qu'ils détiennent, ensuite

(v) un montant égal à 0,30% (zéro virgule trente pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie E émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales De Catégorie E au prorata des Parts Sociales De Catégorie E qu'ils détiennent, ensuite

(vi) un montant égal à 0,35% (zéro virgule trente-cinq pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie F émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales De Catégorie F au prorata des Parts Sociales De Catégorie F qu'ils détiennent, ensuite

(vii) un montant égal à 0,40% (zéro virgule quarante pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie G émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales De Catégorie G au prorata des Parts Sociales De Catégorie G qu'ils détiennent, ensuite (viii) un montant égal à 0,45% (zéro virgule quarante-cinq pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie H émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales De Catégorie H au prorata des Parts Sociales De Catégorie H qu'ils détiennent, ensuite

(ix) un montant égal à 0,50% (zéro virgule cinquante pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie I émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales De Catégorie I au prorata des Parts Sociales De Catégorie I qu'ils détiennent, ensuite

(x) un montant égal à 0,55% (zéro virgule cinquante-cinq pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie J émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales De Catégorie J au prorata des Parts Sociales De Catégorie J qu'ils détiennent, ensuite

(xi) le solde du montant total distribuable sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière Catégorie de Parts Sociales dans l'ordre alphabétique inverse (i.e. la première classe étant la Parts Sociales De Catégorie J, ensuite, s'il n'y a pas de Parts Sociales De Catégorie J, les Parts Sociales De Catégorie I et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait que des Parts Sociales De Catégorie A).

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération.

Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Alors, l'associé unique, KAZAKHSTAN INFRASTRUCTURE FUND CV, représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et avoir entièrement libéré les vingt mille (20.000) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt mille dollars américains (USD 20.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Aizada ZHUNISBEKOVA, Investment manager, née le 29.03.1980, au Kazakhstan, demeurant professionnellement à Dostyk 18, BC "Moscow", 16th floor, 010000, Astana, Kazakhstan;

Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Candice DE BONI, née le 31.12.1973 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg

- Monsieur Walter TOCCO, né le 12.10.1979, à San Gavino Monreale (Italie), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg;

2. Le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente que sur demande de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, la présente minute.

Signé: C. GRUNDHEBER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 08 octobre 2015. 2LAC/2015/22577. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Référence de publication: 2015169724/644.

(150187886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

LSQ Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 188.169.

—
EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} octobre 2015, le gérant de catégorie A Monsieur Alan Botfield a été remplacé par la personne suivante:

- Monsieur Petr Klimo, résidant professionnellement au 51 avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015169751/16.

(150187413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

MIV Greeneden LP Holding SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 170.526.

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of October.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Jan MERCKX, acting as the representative of the board of managers of Greeneden S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.180, acting as the general partner and sole manager (the "Manager") of MIV Greeneden LP Holding S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.526 (the "Company"),

duly authorised to that effect pursuant to the resolutions of the Manager, acting in its capacity as general partner and sole manager of the Company, dated 26 May 2015 (the "Resolutions").

The appearing person, acting in the above stated capacities, has required the undersigned notary to enact the following:

1) Pursuant to article 5.1 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the issued share capital of the Company was fixed at USD 260,869.40 divided into:

- 1 unlimited share (the "Unlimited Share"),
- 26,001,455 ordinary non-redeemable tracking shares (the "Ordinary Tracking Shares"),
- 7,917 hurdle tracking shares (the "Hurdle Tracking Shares"),
- 11,081 redeemable class A1 tracking shares,
- 11,081 redeemable class A2 tracking shares,
- 11,081 redeemable class A3 tracking shares,
- 11,081 redeemable class A4 tracking shares,
- 11,081 redeemable class A5 tracking shares,
- 11,081 redeemable class A6 tracking shares,
- 11,081 redeemable class A7 tracking shares,

all class A1 to class A7 tracking shares are referred as the "Special Tracking Shares", with a nominal value of USD 0.01 per share, all of which are fully paid up (hereafter referred to as the "Shares").

2) Pursuant to article 5.3 of the Articles, the Manager is authorized and empowered, within the limits of the authorized share capital, which is set at USD 899,889,485.82, to issue Ordinary Tracking Shares, Hurdle Tracking Shares and Special Tracking Shares and, where applicable, the instruments to be issued in accordance with the provisions of article 5.3 of the Articles without reserving (i.e. by cancelling or limiting) for the existing shareholders of the Company the preferential right to subscribe for such shares. The cancellation or the limitation of preferential subscription rights is to be made in compliance with article 5.5 of the Articles and the relevant provisions of any shareholders' agreement that may be entered into by the Company's shareholders from time to time.

The Manager is authorized to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares (referred to in article 5.3 of the Articles) and, if applicable, the duration, amortization, other rights (including early repayment), interest rates, conversion rates and exchange rates of the aforesaid instruments (referred to in article 5.3 of the Articles) as well as all the other conditions and terms of such instruments including as to their subscription, issue and payment subject to relevant provisions of any shareholders' agreement that may be entered into by the Company's shareholders from time to time provided in all cases that the terms of such shares shall track the terms of the shares of Greeneden Topco S.C.A. held by the Company.

The authorization will expire on the fifth anniversary of the date of publication in the Luxembourg official gazette of the incorporation deed dated 9 July 2012 and can be renewed in accordance with the applicable legal provisions, it being understood that the Manager can proceed to an increase of share capital or issue of the above mentioned instruments as of the date of incorporation of the Company, i.e. 9 July 2012.

The Manager is authorized to do all things necessary to amend articles 5.1 and 5.3 of the Articles in order to record the change of issued and authorized share capital following any increase pursuant to the present article. The Manager is empowered to take or authorize the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Furthermore, the Manager may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions, conversions or exchanges and receiving payment for shares, bonds, preferred equity certificates, warrants, options or instruments and to do all things necessary to amend article 5 of the Articles in order to record the change of issued and authorized share capital following any increase pursuant to article 5.3 of the Articles.

3) Pursuant to the Resolutions, the Manager has resolved to approve the issuance of 843,013 new Shares with a nominal value of USD 0.01 each (the "New Shares"), by cancelling the preferential subscription rights of the existing shareholders, pursuant to article 5.3 of the Articles, so as to increase the share capital of the Company by a total amount of USD 8,430.13 (the "Capital Increase") so as to raise it from its amount of USD 260,869.40 to USD 269,299.53, without any share premium. The New Shares are 843,013 Ordinary Tracking Shares with a nominal value of USD 0.01 each.

The New Shares have been subscribed and fully paid up by the subscribers as indicated in the Resolutions (the "Subscribers") and the Capital Increase and issuance of New Shares took place on 26 May 2015.

The justifying documents for the issuance and subscription of the New Shares, such as the bank excerpts indicating that the funds for the subscription of the New Shares have been transferred to the Company's bank account, have been shown to the undersigned notary, who expressly acknowledges them.

4) As a consequence of the above mentioned capital increase, as of 26 May 2015 the subscribed share capital of the Company amounts to USD 269,299.53.

Therefore article 5.1 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" **5.1.** The issued share capital of the Company is set at two hundred and sixty nine thousand two hundred and ninety-nine US Dollars and fifty-three cents (USD 269,299.53) divided into:

- one (1) unlimited share (the "Unlimited Share"),
- twenty-six million eight hundred forty-four thousand four hundred and sixty-eight (26,844,468) ordinary non-redeemable tracking shares (the "Ordinary Tracking Shares"),
- seven thousand nine hundred seventeen (7,917) hurdle redeemable tracking shares (the "Hurdle Tracking Shares"),
- eleven thousand eighty-one (11,081) redeemable class A1 tracking shares,
- eleven thousand eighty-one (11,081) redeemable class A2 tracking shares,
- eleven thousand eighty-one (11,081) redeemable class A3 tracking shares,
- eleven thousand eighty-one (11,081) redeemable class A4 tracking shares,
- eleven thousand eighty-one (11,081) redeemable class A5 tracking shares,
- eleven thousand eighty-one (11,081) redeemable class A6 tracking shares, and
- eleven thousand eighty-one (11,081) redeemable class A7 tracking shares.

All class A1 to class A7 tracking shares are referred to as the "Special Tracking Shares", with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) per share, fully paid up. The Special Tracking Shares and the Ordinary Tracking Shares are hereinafter referred to as the "Capital Tracking Shares." The number of Capital Tracking Shares issued shall equal the number of Capital Shares (as defined in the Parent Articles) held by the Company in Parent.

In addition, the Company shall issue redeemable hurdle shares (the "Hurdle Tracking Shares", together with the Capital Tracking Shares, hereinafter referred to as the "Tracking Shares"; the "Tracking Shares" together with the "Unlimited Shares" are hereinafter referred to as the "Shares"), including through the procedure of the authorized share capital as set out in article 5.3. The number of Hurdle Tracking Shares issued shall equal the number of Hurdle Shares (as defined in the Parent Articles) held by the Company in Parent.

The subscriber(s) and/or holder(s) of Unlimited Shares shall act as Actionnaire Commandité under the terms of the 1915 Law ("Unlimited Shareholder") while the subscribers and/or holders of Tracking Shares shall be considered as Actionnaires Commanditaires as defined under the same 1915 Law ("Limited Shareholders")."

5) Furthermore, consequently to the above mentioned capital increases within the framework of the authorized capital clause, the amount of the authorized share capital as set out in the first paragraph of article 5.3 of the Articles of the Company has been decreased to USD 899,881,055.69, so that article 5.3 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" **5.3.** The un-issued but authorized share capital of the Company is set at eight hundred and ninety-nine million eight hundred and eighty-one thousand and fifty-five US Dollars and sixty-nine cents (USD 899,881,055.69) divided into eighty-nine billion nine hundred and eighty-eight million one hundred and five thousand five hundred and sixty-nine (89,988,105,569) Shares, with a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le six octobre,

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Jan MERCKX, agissant en sa qualité de mandataire du conseil de gérance de Greeneden S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.180, en sa qualité de gérant commandité et gérant unique (le "Gérant Commandité") de MIV Greeneden LP Holding S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.526 (la "Société"),

dûment autorisé à cet effet conformément aux résolutions du Gérant Commandité, agissant en sa capacité de gérant commandité et gérant unique de la Société, en date du 26 mai 2015 (les "Résolutions").

Le comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

1) Conformément à l'article 5.1 des statuts de la Société (les "Statuts"), le capital social de la Société est fixé à USD 260.869,40 représenté par:

- 1 action de commandité (l'"Action de Commandité"),
- 26.001.455 actions ordinaires (les "Actions Ordinaires Traçantes"),
- 7.917 actions hurdle (les "Actions Hurdle Traçantes"),
- 11.081 actions traçantes rachetables de catégorie A1,
- 11.081 actions traçantes rachetables de catégorie A2,
- 11.081 actions traçantes rachetables de catégorie A3,
- 11.081 actions traçantes rachetables de catégorie A4,
- 11.081 actions traçantes rachetables de catégorie A5,
- 11.081 actions traçantes rachetables de catégorie A6,
- 11.081 actions traçantes rachetables de catégorie A7,

toutes les actions traçantes de catégorie A1 à A7 sont dénommées ci-après comme les "Actions Spéciales Traçantes", ayant une valeur nominale d'USD 0,01 chacune, toutes les actions traçantes susmentionnées sont entièrement libérées (ci-après désignées les "Actions").

2) Conformément à l'article 5.3 des Statuts, le Gérant Commandité est autorisé et habilité, dans les limites du capital autorisé, fixé à USD 899.889.485,82 à émettre des Actions Ordinaires Traçantes, Actions Hurdle Traçantes ou Actions Spéciales Traçantes et, lorsqu'applicable, les instruments à émettre conformément aux dispositions de cet article 5.3 des Statuts sans réserver (par annulation ou limitation) le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour souscrire à de telles actions. La suppression ou la limitation des droits préférentiels doit être réalisée conformément à l'article 5.5 des Statuts et aux dispositions applicables de tout pacte d'actionnaires ayant pu être conclu par les actionnaires de la Société de temps à autre.

Le Gérant Commandité est autorisé à déterminer la place et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de la souscription et de libération des nouvelles actions (mentionnées dans cet article 5.3 des Statuts) et si applicable, la durée, l'amortissement, les autres droits (y compris le remboursement anticipé), les taux d'intérêt, les taux de conversion et d'échange desdits instruments (mentionnés dans cet article 5.3 des Statuts) ainsi que tous les autres termes et conditions de tels instruments, y compris leur souscription, émission et paiement sous réserve des dispositions applicables de tout pacte d'actionnaires ayant pu être conclu par les actionnaires de la Société de temps à autre, étant entendu que à tout moment les termes de ces actions traceront les termes des actions de Greeneden Topco S.C.A. détenues par la Société.

L'autorisation expirera au cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial C de l'acte de constitution de la Société daté le 9 juillet 2012 et peut être renouvelée conformément aux dispositions légales applicables, étant entendu que le Gérant Commandité peut procéder à une augmentation de capital ou à une émission des instruments susmentionnés tel qu'à la date de la constitution de la Société, i.e. le 9 juillet 2012.

Le Gérant Commandité est autorisé à effectuer toutes les actions nécessaires pour modifier les articles 5.1 et 5.3 des Statuts afin d'acter le changement du capital social émis et du capital social autorisé suivant toute augmentation conformément au présent article. Le Gérant Commandité est habilité à prendre ou autoriser les actions requises pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. De plus, le Gérant Commandité peut déléguer à toute personne dûment autorisée les fonctions d'accepter les souscriptions, les conversions ou échanges et de recevoir le paiement pour les actions, obligations, preferred equity certificates, warrants, options ou instruments et faire toutes les actions nécessaires pour modifier l'article 5 des Statuts afin d'enregistrer le changement du capital social émis et autorisé suivant toute augmentation conformément à l'article 5.3 des Statuts.

3) Par des Résolutions, le Gérant Commandité a décidé d'approuver l'émission de 843.013 nouvelles Actions avec une valeur nominale d'USD 0,01 chacune (les "Nouvelles Actions"), en annulant les droits préférentiels de souscription des actionnaires actuels, conformément à l'article 5.3 des Statuts, de manière à augmenter le capital social de la Société d'un montant total de USD 8.430,13 (l'"Augmentation de Capital") afin de l'élever de son montant de USD 260.869,40 à USD 269.299,53, sans aucune prime d'émission. Les Nouvelles Actions sont 843.013 Actions Ordinaires Traçantes, chacune d'une valeur nominale d'USD 0,01.

Les Nouvelles Actions ont été souscrites et entièrement libérées par les souscripteurs tel qu'indiqué dans les Résolutions (les "Souscripteurs") et l'Augmentation de Capital et l'émission des Nouvelles Actions ont eu lieu le 26 mai 2015.

Les documents justificatifs de l'émission et de la souscription des Nouvelles Actions, tels que les certificats de la banque indiquant que les fonds pour la souscription des Nouvelles Actions ont bien été transférés sur le compte bancaire de la Société, ont été montrés au notaire soussigné, qui en prend acte expressément.

4) Suite à l'augmentation du capital social avec effet au 26 mai 2015, le capital souscrit de la Société s'élève à présent à USD 269.299,533.

Il s'ensuit que l'article 5.1 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

" **5.1.** Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent soixante-neuf mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf US Dollars et cinquante-trois centimes (USD 269.299,53) représenté par:

- une (1) action de commandité (l'"Action de Commandité"),
- vingt-six millions huit cent quarante-quatre mille quatre cent soixante-huit (26.844.468) actions traçantes ordinaires (les "Actions Ordinaires Traçantes"),
- sept mille neuf cent dix-sept (7.917) actions traçantes hurdle (les "Actions Hurdle Traçantes"),
- onze mille quatre-vingt-et-une (11.081) actions traçantes rachetables de catégorie A1,
- onze mille quatre-vingt-et-une (11.081) actions traçantes rachetables de catégorie A2,
- onze mille quatre-vingt-et-une (11.081) actions traçantes rachetables de catégorie A3,
- onze mille quatre-vingt-et-une (11.081) actions traçantes rachetables de catégorie A4,
- onze mille quatre-vingt-et-une (11.081) actions traçantes rachetables de catégorie A5,
- onze mille quatre-vingt-et-une (11.081) actions traçantes rachetables de catégorie A6,
- onze mille quatre-vingt-et-une (11.081) actions traçantes rachetables de catégorie A7.

Toutes les actions de catégorie A1 à A7 sont dénommées ci-après comme les "Actions Spéciales", ayant une valeur nominale d'un centime de US Dollars (USD 0,01) chacune, entièrement libérées. Les Actions spéciales Traçantes et les Actions Ordinaires Traçantes sont ensuite dénommées les "Actions de Capital Traçantes". Le nombre d'Actions de Capital Traçantes émises sera égal au nombre d'Actions de Capital (tel que définit dans les Statuts de la Société Mère) détenues par la Société dans la Société Mère.

En supplément, la Société émettra des actions rachetables hurdle (les "Actions Hurdle Traçantes", ensemble avec l'Action de Commandité, les Actions Spéciales Traçantes et les Actions Ordinaires Traçantes, ci-après dénommés les "Actions Traçantes"), y compris par le biais de la clause de capital autorisé inscrite à l'article 5.3. Le nombre d'Actions Hurdle Traçantes émises sera égal au nombre d'Actions Hurdle (tel que définit dans les Statuts de la Société Mère) détenues par la Société dans la Société Mère.

Le(s) souscripteur(s) et ou le(s) détenteur(s) d'Action de Commandité devra agir en tant qu'Actionnaire Commandité selon les termes de la Loi de 1915 (l'"Actionnaire Commandité") alors que les souscripteurs et ou les détenteurs d'Action Traçantes seront considérés comme Actionnaires Commanditaires selon les termes de la Loi de 1915 (les "Actionnaires Commanditaires")."

5) De plus, en conséquence de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus intervenue dans le cadre de la clause de capital autorisé, le montant du capital autorisé tel qu'il figure dans l'article 5.3 des Statuts a été réduit à USD 899.881.055,69 de sorte que le premier paragraphe de l'article 5.3 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

" **5.3.** Le capital social de la Société non-émis mais autorisé est fixé à huit cent quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent quatre-vingt-un mille cinquante-cinq US Dollars et soixante-neuf centimes (USD 899.881.055,69) représenté par quatre-vingt-neuf milliards neuf cent quatre-vingt-huit millions cent cinq mille cinq cent soixante-neuf (89.988.105.569) Actions ayant une valeur nominale d'un centime de US Dollars (USD 0,01) chacune."

Frais

Les frais, coûts, rémunération, et autres charges de quelque nature que ce soit, qui doivent être portés au compte de la Société par suite de cette augmentation de capital, sont estimés à mille euros (1.000,- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été dressé à Luxembourg à la date mentionnée au début de ce document.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne signe avec le notaire le présent acte.

Signé: J. MERCKX, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 08 octobre 2015. 2LAC/2015/22595. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Référence de publication: 2015169797/235.

(150187633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

**Anthology S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. OCM Luxembourg EPF III London Property Holdings S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 177.726.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 octobre 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015169838/11.

(150187269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Ninolac International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9521 Wiltz, 64, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 149.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015169827/9.

(150187551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Niwron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 28.683.

—
EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par les administrateurs de la société en date du 15 octobre 2015, il résulte que le siège social de la société a été transféré du 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Niwron S.A.

Référence de publication: 2015169828/13.

(150187828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Novellex Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2672 Luxembourg, 15, rue de Virton.

R.C.S. Luxembourg B 136.062.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le cinquième jour du mois d'octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

La société anonyme droit luxembourgeois "NOVELLEX S.A.", établie et ayant son siège social à L-2672 Luxembourg, 15, rue de Virton, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 45025, ici dûment représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur John WEBER, comptable, demeurant à L-2672 Luxembourg, 15, rue de Virton, et
- Madame Joséphine Marie-Agnès LOMMER, administratrice de société, demeurant à L-2172 Luxembourg, 15, rue de Virton.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "NOVELLEX SERVICES S.A.", établie et ayant son siège social à L-2672 Luxembourg, 15, rue de Virton, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 136062, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 24 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 577 du 7 mars 2008,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

2) Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions avec une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, entièrement libérées;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée à l'administrateur unique et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2672 Luxembourg, 15, rue de Virton.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux représentants légaux de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, lesdites personnes ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. WEBER, J. M-A. LOMMER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 08 octobre 2015. 2LAC/2015/22588. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Référence de publication: 2015169830/59.

(150187546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Novenergia General Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 2, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 118.571.

Les comptes au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2015169831/10.

(150187642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

ZE.Wald S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.929.

EXTRAIT

En date du 15 octobre 2015, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Richel van Weij, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet au 30 septembre 2015;

- Madame Jennifer Lima, née le 6 janvier 1984 à Luxembourg, Luxembourg, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant B de la Société avec effet au 30 September 2015 et ce pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170066/17.

(150187684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

NUI Holding S.à r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 171.211.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que le nouvel associé de la société est Stichting Familiebeheer Van Seumeren, une société de droit Néerlandais, qui a son siège social au 4, Richard Wagnerstraat, NL-1077VV Amsterdam, et enregistré à la Chambre de Commerce néerlandaise avec le numéro 64262871. Cette société détient la totalité des actions de la société.

Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015169832/14.

(150187765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Orca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 113.356.

—
Veuillez noter que le nom complet de Monsieur Albio DOS SANTOS DINIZ est Abilio DOS SANTOS DINIZ.

Veuillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Abilio DOS SANTOS DINIZ, actionnaire et gérant B se situe désormais au: Avenida Brigadeiro Faria Lima, 2055 - 14o. - 01452-001 - Sao Paulo - Brésil.

Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour Orca S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015169834/14.

(150187432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

OAK Constellation Sicav-SIF SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 154.090.

—
Par décision de l'assemblée générale annuelle du 20 août 2015, il a été décidé de renouveler le mandat de Artemis Audit & Advisory, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé, jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2015.

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Pour: OAK Constellation Sicav-SIF SCA

Société en commandite par actions Société d'investissement à capital variable - Fonds d'investissement spécialisé

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015169835/16.

(150187173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Ole Pedersen Golf School S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5760 Hassel, 17, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 86.351.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015169840/10.

(150186984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Oasis Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 83.971.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015169836/9.

(150187845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

**Anthology S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. OCM Luxembourg EPF III London Property Holdings S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 177.726.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of October,
before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of OCM Luxembourg EPF III London Property Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Commerce and Companies Register (the RCS) under number B 177726 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on May 3, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1748 dated July 20, 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have been modified on August 11, 2015.

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies (R.C.S.) of Luxembourg under number B 159343,

Mark DICKINSON, director, born on March 20, 1968 in Liverpool, United Kingdom, residing professionally at The Wool House, Grove Lane, Hunton, Kent ME15 0SE, United Kingdom,

Adam GAYMER, director, born on February 24, 1973 in Croydon, United Kingdom, residing professionally at Whybourne Grange Cottage, 172 Forest Road, Tunbridge Wells, Kent TN2 5JD, United Kingdom,

Stephen BANGS, director, born on November 8, 1966 in Bishops Stortford, United Kingdom, residing at Cobham Grange, Groombridge Lane, Eridge Green, Kent TN3 9LA, United Kingdom, and

David CLARK, director, born on December 28, 1968 in Crawley, United Kingdom, residing at 73 Gurney Court Road, St Albans, Hertfordshire AL1 4QX, United Kingdom (the Shareholders),

here represented by Mr Max MAYER, employee, with professional address in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal,

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

I. the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Amendment to the name of the Company from “OCM Luxembourg EPF III London Property Holdings S.à r.l.” to “Anthology S.à r.l.”;

2. Subsequent amendment to article 1 of the Company’s articles of association in order to reflect the change adopted under item 1. above;

3. Miscellaneous.

III. the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to change the name of the Company from “OCM Luxembourg EPF III London Property Holdings S.à r.l.” to “Anthology S.à r.l.”.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Shareholders resolve to amend article 1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Name.** The name of the company is Anthology S.à r.l. (the “Company”). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).”

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 950,-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf octobre.

par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de OCM Luxembourg EPF III London Property Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 177726 (la Société). La Société a été constituée suivant acte du notaire instrumentant de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 27 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1748 du 20 juillet 2013. Les statuts de la société (les Statuts) ont été modifiés le 11 août 2015

ONT COMPARU

OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159343 et dont le capital social s'élève à EUR 1.127.300,-

Mark DICKINSON, directeur, né le 20 mars 1968 à Liverpool, Royaume-Uni, ayant sa résidence à The Wool House, Grove Lane, Hunton, Kent ME15 0SE, Royaume-Uni,

Adam GAYMER, directeur, né le 24 février 1973 à Croydon, Royaume-Uni, ayant sa résidence à Whybourne Grange Cottage, 172 Forest Road, Tunbridge Wells, Kent TN2 5JD, Royaume-Uni,

Stephen BANGS, directeur, né le 8 novembre 1966 à Bishops Stortford, Royaume-Uni, ayant sa résidence à Cobham Grange, Groombridge Lane, Eridge Green, Kent TN3 9LA, Royaume-Uni et

David CLARK, directeur, né le 28 décembre 1968 à Crawley, Royaume-Uni, ayant sa résidence à 73 Gurney Court Road, St Albans, Hertfordshire AL1 4QX, Royaume-Uni (les Associés),

ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé, dont l'adresse professionnelle se situe à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. les Associés détiennent la totalité des parts dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination de la Société de «OCM Luxembourg EPF III London Property Holdings S.à r.l.» à «Anthology S.à r.l.»;

2. Modification subséquente de l'article 1 des Statuts de la Société afin de refléter le changement adopté au point 1. ci-dessus;

3. Divers.

III. les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de modifier la dénomination de la Société, de «OCM Luxembourg EPF III London Property Holdings S.à r.l.» à «Anthology S.à r.l.».

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les Associés décident de modifier l'article 1 des Statuts, qui est désormais rédigé comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société est Anthology S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ 950,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 14 octobre 2015. Relation GAC/2015/8685. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015169837/122.

(150187230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Oktoechos Foundation a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg F 10.459.

Der Vorstand der Oktoechos Foundation a.s.b.l. beschliesst die Änderung des Sitzes der Stiftung mit heutigen Datum auf folgende Adresse:

6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg

Oktoechos a.s.b.l.

Der Vorstand

Référence de publication: 2015169839/12.

(150187629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Oriol Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 39.949.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015169844/9.

(150187056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Silverhorn SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 174.190.

Die neue Berufsadresse von Herr Thomas Albert lautet:

2, Boulevard Konrad Adenauer

L-1115 Luxembourg

Die Dauer der Mandate (Herr Thomas Albert und Jürg Niederberger) wurden bis zur Generalversammlung 2021 verlängert.

Das Beststellungsdatum wurde bei Beiden auf den 12.05.2015 erneuert.

Herr Allen Foley ist mit Wirkung zum 26.05.2014 von seinem Amt als Verwaltungsmitglied der Gesellschaft zurückgetreten.

Herr Hakim Ben Driss, Berufsanschrift: 5, Rue Charles IV, 1309 Luxembourg, Luxembourg wurde mit Wirkung zum 06.10.2014 bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2021 zum Verwaltungsmitglied ernannt.

Die neue Bezeichnung der Gesellschaft KPMG Luxembourg SARL lautet:

KPMG Luxembourg, Société coopérative

Die neue Adresse der Gesellschaft lautet:

39, Avenue John F. Kennedy

1855 Luxembourg

Das Beststellungsdatum auf den 12.05.2015 erneuert.

Die Dauer des Mandats wurde am 12.05.2015 bis zur Generalversammlung 2016 verlängert.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015170675/25.

(150188235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Palladium Securities 1 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 103.036.

Le bilan au 31 janvier 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015169849/10.

(150186977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Plastic Products (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.880.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 octobre 2015.

Julie Dalle Nogare.

Référence de publication: 2015169857/10.

(150187678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Puressentiel TM, Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.100.000,00.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 193.842.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration tenu le 9 septembre 2015 à 14h00

Décisions:

Le conseil d'Administration décide à l'unanimité, que la résolution est prise dans le meilleur intérêt de la gouvernance de la société, ainsi il a été décidé:

5. Nomination;

Nommer Monsieur Marco PACCHIONI, né le 22 septembre 1963 demeurant au 2 Rue Salomon Reinach, F-92100 Boulogne Billancourt, en tant que Président du Conseil d'Administration de PURESSENTIEL TM.

Pour extrait conforme

Emmanuel LEBEAU / Marco PACCHIONI

Administrateur / Président

Référence de publication: 2015169865/18.

(150187254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

PDL Europe Subs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 155.191.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 1^{er} septembre 2015:

1. Le siège social a été transféré de L-2453 Luxembourg, 19, me Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec la date effective le 1^{er} septembre 2015.

Luxembourg, le 15 octobre 2015.
Pour extrait sincère et conforme
Pour PDL Europe Subs S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2015169876/15.

(150187885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

USG Professionals S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 44.107.

Il est à noter que Madame KINDS Saskia Adolphine a démissionné de son poste d'administrateur de la Société en date du 3 août 2015 et que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société (l'Assemblée) du 4 août 2015 a décidé de l'accepter avec effet immédiat.

En outre, il résulte des résolutions prises en date du 4 août 2015, que l'Assemblée a décidé de nommer:

- Madame CALLE Nathalie, demeurant à B-2900 Schoten, Valkenlaan 6, Belgique, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat, pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

En conséquence de quoi, le conseil d'administration de la Société se compose dorénavant comme suit:

- GEIRNAERDT Leen;
- ZANDBERGEN Rob; et
- CALLE Nathalie.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

USG Professionals S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015170017/21.

(150187554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Am Weineberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9519 Wiltz, 48, route d'Ettelbrück.

R.C.S. Luxembourg B 100.459.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19/10/2015.

Pour la société

C.F.N GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015170087/17.

(150188783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Platinum Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.117.965,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 193.768.

L'an deux mille quinze, le deux octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Glass Grafton S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Ambroise FOERSTER, demeurant professionnellement au 37A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. La partie comparante est l'associé unique (l' "Associé Unique") détenant l'ensemble des parts sociales représentant tout le capital social de Platinum Grafton S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 193.768, constituée par un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 8 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 503 du 24 février 2015, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis (la "Société").

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur d'un euro (EUR 1) chacune, entièrement libéré.

III. L'objet de ces résolutions est:

i. L'augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt millions cent cinq mille quatre cent soixante-cinq euros (EUR 20.105.465) euros par l'émission de vingt millions cent cinq mille quatre cent soixante-cinq (20.105.465) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune - souscription par contribution en numéraire;

ii. Refonte des statuts de la Société (sans pour autant modifier l'objet sociale, l'exercice social, le régime de représentation ou la dénomination sociale) qui seront désormais uniquement en langue française; et

iii. Divers.

L'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt millions cent cinq mille quatre cent soixante-cinq euros (EUR 20.105.465) par la création et l'émission de vingt millions cent cinq mille quatre cent soixante-cinq (20.105.465) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à vingt millions cent dix-sept mille neuf cent soixante-cinq euros (EUR 20.117.965).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique a déclaré souscrire à vingt millions cent cinq mille quatre cent soixante-cinq (20.105.465) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de vingt millions cent cinq mille quatre cent soixante-cinq euros (EUR 20.105.465), alloué au capital de la Société.

Il est reconnu que le montant de vingt millions cent cinq mille quatre cent soixante-cinq euros (EUR 20.105.465) représentant l'apport en numéraire fait par l'Associé Unique est maintenant à disposition de la Société, comme il a été dûment justifié devant le notaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société (sans pour autant modifier l'objet sociale, l'exercice social, le régime de représentation ou la dénomination sociale). L'Associé Unique a décidé que les statuts de la Société seront désormais uniquement en langue française et que cette version refondue des statuts devra prévaloir sur toute version précédente desdits statuts rédigée en langue française ou en langue anglaise.

La partie comparante, représentée tel que mentionné ci-dessus, a donc requis le notaire soussigné d'acter la présente refonte des statuts:

"A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de Platinum Grafton S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 20.117.965 (vingt millions cent dix-sept mille neuf cent soixante-cinq euros) représenté par 20.117.965 (vingt millions cent dix-sept mille neuf cent soixante-cinq) parts sociales de EUR 1 (un euro) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. La société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances soit par la signature du gérant unique, soit en cas de pluralité de gérants par la signature unique d'un membre du conseil de gérance ou la par la signature de toute personne à laquelle tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que nécessaire au Grand-Duché de Luxembourg, sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale

ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant qui n'est pas résidant au Royaume-Uni pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Les associés ne peuvent changer la nationalité de la société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pourcent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pourcent (10 %) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 23. En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Loi applicable

Art. 26. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts."

159356

Coûts

Les dépenses, coûts, frais et charges de toute sorte qui devront être supportés par la Société en conséquence de ces résolutions sont estimés à six mille huit cents euros (EUR 6.800).

EN FOI DE QUOI, cet acte a été rédigé au Luxembourg, au jour mentionné au début de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire des comparants, le mandataire a signé le présent acte, avec le notaire.

Signé: A. Foerster et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 6 octobre 2015. Relation: 2LAC/2015/22351. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Référence de publication: 2015169859/181.

(150187311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Ploquette (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 87.359.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 octobre 2015.

Julie Dalle Nogare.

Référence de publication: 2015169880/10.

(150187679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

V1 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2523 Luxembourg, 4, rue Jean Schoetter.

R.C.S. Luxembourg B 167.899.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions adoptées lors d'une assemblée générale tenue à Luxembourg en date du 24 septembre 2015 au nouveau siège social, que:

1) Madame Gabriele SCHNEIDER a été remplacée en sa qualité de gérante de catégorie B, à partir de la date de cette même assemblée, par la société anonyme de droit luxembourgeois MANORIAL S.A., établie et ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B198.060; et

2) le nombre des gérants de catégorie B a été laissé fixé à un (1); et

3) le mandat du nouveau gérant de catégorie B, la société MANORIAL S.A., a une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Pour V1 HOLDING S.à r.l.

Joffray VALLAT

Gérant de catégorie A

Pour MANORIAL S.A.

Gérant de catégorie B

M. Joël KIEFFER

Administrateur délégué

Référence de publication: 2015170826/25.

(150188229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Proximera Sports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-6440 Echternach, 67, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.686.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 septembre 2015

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Donald De Rijcke (né le 10 novembre 1960 à Deinze (Belgique) et demeurant au 67, rue de la Gare à L-6440 Echternach) de son poste de co-gérant avec effet au 18 septembre 2015.

L'assemblée accepte les candidatures de Monsieur Jürgen Dörr (né le 05 novembre 1966 à Nördlingen, Allemagne et demeurant au 24 rue du Lavoir, L-3358 Leudelange) et de Monsieur Bernard Bosquée (né le 26 janvier 1964 à Bastogne, Belgique et demeurant au 24 rue de la Forêt Verte, L-7340 Heisdorf) aux postes de cogérants de la société avec effet au 18 septembre 2015, et ce pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Donald De Rijcke prénommé. Les cogérants ayant chacun pouvoir d'engager la société avec leur seule signature.

Pour extrait sincère et conforme

Donald De Rijcke / Bernard Bosquée / Jürgen Dörr

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Référence de publication: 2015169891/19.

(150187166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Pneu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 59.308.

DISSOLUTION

In the year two thousand fifteen, on the first day of October.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

DA CAPO AB, a company incorporated under the laws of Sweden with swedish registration number 556473-3623, with registered address at Hästhagavägen 1A, S-432 21 Varberg, Sweden,

hereby represented by Mr. Laurent BARNICH, companies director, professionally residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

by virtue of a proxy delivered to him under private seal on 27 August 2015, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that:

I. PNEU S.A., a limited company ("société anonyme") incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg") under the number B 59308, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Alphonse LENTZ, then notary residing in Remich, on the 12th May 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 458 of the 23th August 1997, and whose articles have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary then residing in Remich, on the 29th November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 343 of the 9th March 2007;

II. the share capital of the Company is fixed at seventy-five thousand euro (75,000.- EUR) represented by two thousand four hundred (2,400) shares without nominal value, all shares fully paid up;

III. the appearing party is the sole shareholder of the Company;

IV. the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased;

V. the appearing party, being the sole owner of the shares and liquidator of the Company according to the balance sheet of the Company as at 30 September 2015 declares:

- that all assets have been realised;

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid;

- that it irrevocably undertakes to assume and pay in the name and on behalf of the Company and other potential liabilities presently unknown to the Company and therefore not paid to date.

VI. as a result of the above, the liquidation of the Company is to be considered closed;

VII. full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the Company for the exercise of their mandate;

VIII. the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine (Grand-Duchy of Luxembourg) or any other address that will be chosen by the sole shareholder.

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (1,300.- EUR).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

DA CAPO AB, une société anonyme constituée selon les lois Suédoises, avec numéro d'identification suédois 556473-3623, avec siège social à Hästhagavägen 1A, S-432 21 Varberg, Suède,

représentée par Monsieur Laurent BARNICH, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé le 27 août 2015, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, sera annexée au présente acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. la société PNEU S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, enregistrée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59308, a été constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, en date du 12 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 458 du 23 août 1997, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire alors de résidence à Remich, en date du 29 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 343 du 9 mars 2007;

II. le capital social de la Société a été fixé à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) représenté par deux mille quatre cents (2.400) actions sans valeur nominale, chacune entièrement libérées;

III. la comparante est l'actionnaire unique de la Société;

IV. la comparante a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

V. la comparante, étant l'unique associée de la Société et agissant comme liquidatrice de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 septembre 2015, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés;

- que, sous réserve de ce qui suit, tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été entièrement réglés;

- qu'elle déclare irrévocablement assumer et payer au nom et pour le compte de la Société tous éventuels autres passifs actuellement inconnus de la Société et dès lors impayés à cette date;

VI. la liquidation de la Société est dès lors à considérer comme clôturée;

VII. décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leur mandat;

VIII. les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine ou à n'importe quelle adresse choisie par l'actionnaire unique.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille trois cents euros (1.300.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Barnich, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/31739. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Référence de publication: 2015169881/107.

(150187846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Proximera Sports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-6440 Echternach, 67, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.686.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales (du 18 septembre 2015 de la société à responsabilité limitée Proximera Sports S.à r.l., société de droit luxembourgeois inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 129686), que Monsieur Donald De Rijcke, né le 10 novembre 1960 à Deinze (Belgique) et demeurant à L-6440 Echternach, 67 rue de la gare, a cédé à la société Proximera Sports Limited, établie le 17 juillet 2015 à Londres (Royaume-Uni) et dont l'adresse enregistrée est au The Glassmill, Battersea Bridge Road, London SW11 3BZ, 124 parts sociales de la société Proximera Sports S.à r.l.

Après la cession ci-avant décrite, le capital social de la société Proximera Sports S.à r.l. se trouve réparti comme suit:

Proximera Sports Limited	124 parts
Total: cent vingt-quatre parts sociales	124 parts

Pour avis sincère et conforme

Jürgen Dörr

Gérant

Référence de publication: 2015169892/20.

(150187166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

PWORKS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4750 Pétange, 61, rue de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 133.839.

Extrait des résolutions du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2015

Révocation, au poste de commissaire aux comptes, PREMIER TAX S.A..

Nomination, au poste de commissaire aux comptes, Engelwood Management & Consulting, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et enregistrée au registre du commerce de Luxembourg sous le numéro RCS B 178 071, pour une durée de six ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2021.

Pour extrait conforme

Pour la société

PWORKS S.A.

Référence de publication: 2015169893/16.

(150187662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Quantum Yachts S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 142.081.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé que:

- la démission de Monsieur Carl Andrew Pollard en tant que gérant de la Société a été acceptée avec effet immédiat au 20 mars 2015.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Peter Dickinson
- Geneviève Blauen-Arendt
- David Smaller

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015169894/20.

(150187650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

R-Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 158.543.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 octobre 2015.

Référence de publication: 2015169898/10.

(150187844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Telecom Luxembourg Private Operator S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, Impasse Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 65.305.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 29 septembre 2015

En date du 29 septembre 2015, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Thomas GINTZBURGER, né le 23 juin 1981 à Nancy, France, avant l'adresse suivante: 89B, rue de Leudelange, L-8079 Bertrange, en tant que nouvel administrateur B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- BIP Investment Partners S.A., représentée par Monsieur Paul GERVIS, administrateur A
- Monsieur Bruno LAMBERT, administrateur A
- Monsieur Jérôme GRANDIDIER-BICHET, administrateur B ,
- Monsieur Thomas GINTZBURGER, administrateur B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Telecom Luxembourg Private Operator S.A.

Signature

Référence de publication: 2015170752/24.

(150188848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.
